



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-243 ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est par la présente donné que, lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 septembre 2025, le règlement suivant a été adopté :

Règlement 2025-243 décrétant une dépense de 2 970 000 \$ et un emprunt au même montant aux fins du réaménagement et de l'amélioration du rendement du réseau d'égout unitaire de l'avenue D'Isère et de la rue De Namur.

Ce règlement a pour objet l'emprunt et le financement, pour une durée de 25 ans, des travaux de réaménagement et d'amélioration du rendement du réseau d'égout unitaire de l'avenue d'Isère et de la rue de Namur, au montant de 2 970 000 \$.

Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 16 octobre 2025.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi. Il peut être consulté sur le site web de la Ville à l'adresse suivante : www.saint-lambert.ca.

DONNÉ à Saint-Lambert, ce 21 octobre 2025.

La greffière,

Cassandra Comin Bergonzi

Cassandra Comin Bergonzi
Directrice du greffe, du contentieux et de l'urbanisme
